

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 598**10 juin 2004****SOMMAIRE**

Audiocom S.A., Luxembourg	28697	Lend Lease International Distressed Debt Fund S.C.A., Luxembourg	28676
Best-Sandwich, S.à r.l., Luxembourg	28689	Lend Lease International Distressed Debt Fund S.C.A., Luxembourg	28679
Borgogestion Sasiborgo, S.à r.l., Luxembourg	28687	Lighthouse International Company S.A., Luxembourg	28699
Borgogestion Sasiborgo, S.à r.l., Luxembourg	28689	Lux Rent A Car S.A., Luxembourg	28682
COREVEST, Compagnie de Recherches et d'Investissements S.A.H., Luxembourg	28699	Lux Rent A Car S.A., Luxembourg	28684
Eduma Marketing & Education S.A., Ettelbruck	28698	Lux-Rikona Food Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28690
Eli, S.à r.l., Luxembourg	28657	Michael's Lab. & Research Holding Company S.A., Luxembourg	28658
Falcon Investment Holdings S.A., Luxembourg	28667	MMI International (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	28698
Financière de Diekirch S.A., Luxembourg	28700	Norfin International S.A., Luxembourg	28685
Findim Finance S.A., Luxembourg	28701	Scandinavian Diamond Corporation, S.à r.l., Luxembourg	28686
Findim Finance S.A., Luxembourg	28702	Scandinavian Diamond Corporation, S.à r.l., Luxembourg	28687
Global Bond Management S.A., Luxembourg	28665	Sirej A.G., Luxembourg	28675
Hemis Holding S.A., Luxembourg	28702	Weiland Bau, S.à r.l., Holzthum	28703
Hemis Holding S.A., Luxembourg	28703	Weiland Bau, S.à r.l., Holzthum	28704
Horizon Equity S.C.A., Luxembourg	28704	Win-Win Invest Holding S.A., Luxembourg	28664
Italfrance Moda S.A., Luxembourg	28697	Win-Win Invest Holding S.A., Luxembourg	28665
Jetfinance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28671	World-Net Holding S.A., Luxembourg	28666
Jomaran S.A., Luxembourg	28684		
Jomaran S.A., Luxembourg	28685		
Joseph Beffort S.A., Luxembourg	28700		
Joseph Beffort S.A., Luxembourg	28700		
Kitchenaid Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28669		
Kitchenaid Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28670		
Le Foyer, Patrimonium & Associés S.A., Luxembourg	28698		

ELI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen.
R. C. Luxembourg B 61.091.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2004.

I. Mitrofanova
Gérante

(032008.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

MICHAEL'S LAB. & RESEARCH HOLDING COMPANY, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 100.239.

STATUTES

In the year two thousand four, on the ninth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr Joseph Pietro Abela, manager, residing at Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. BOX: 200 Brumana;

duly represented by Ms Michelle Delfosse, ingénieur civil, with professional address at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated December 23, 2003.

2. Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

duly represented by Ms Michelle Delfosse, previously named, by virtue of a proxy dated April 2, 2004.

The prenamed proxies, after having been signed in variatur by the proxyholder of all the appearing parties and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of MICHAEL'S LAB. & RESEARCH HOLDING COMPANY.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity the company will remain within the limits established by the law of July thirty-first, one thousand nine hundred and twenty-nine and by article 209 of the amended law of 10 August 1915.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) divided into forty thousand (40,000) shares with a par value of five Euros (EUR 5.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present and represented in this majority. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by fax and registered letters.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present and represented in this majority. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

All investment instruments and securities have to be at least grade A (according to STANDARD & POOR'S) or with a full guarantee of capital recovery at their maturity granted by a company of the CREDIT SUISSE Group (at least grade A, according to STANDARD & POOR'S).

Denomination currency should be in US Dollar or Euro exclusively

The minimum yield to maturity of the invested funds should be 3% per annum or, in case market conditions do not permit this 3% per annum yield, the funds will be invested on the Money Market (fixed rate deposit) until a yield to maturity of at least 3% per annum becomes available.

When funds are not invested in fixed rate deposits, the investment product duration should be at least 6 years provided this maturity does not fall beyond April 23rd 2012.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one director of category A and one director of category B, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday of the month of May at 3.00 pm.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount subscribed to and paid-up</i>
1) Mr Joseph Pietro Abela, previously named,	39,999	199,995.- EUR
2) Mr Laurent Heiliger, previously named,	1	5.- EUR
Total:	40,000	200,000.- EUR

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at four thousand Euros.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31, 2004:

- Mr Roy Abela, manager, residing at Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. BOX: 200 Brumana, as Director A;

- Mr Gilbert Abela, manager, residing at Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. BOX: 200 Brumana, as Director A;

- Mr Paul Abela, manager, residing at Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. BOX: 200 Brumana, as Director A;

- Mrs Michelle Delfosse, ingénieur civil, with professional address at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as Director B;

- Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières with professional address at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as Director B.

Mrs Michelle Delfosse, previously named, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31, 2004:

Mr Aloyse Scherer, expert-comptable, residing at 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Joseph Pietro Abela, cadre dirigeant, demeurant à Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. BOX: 200 Brumana;

ici représenté par Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration datée du 23 décembre 2003.

2. Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

ici représenté par Madame Michelle Delfosse, prénommée,

spécialement mandatée à cet effet par procuration datée du 2 avril 2004.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MICHAEL'S LAB. & RESEARCH HOLDING COMPANY

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Dans toutes les opérations susmentionnées, la société restera toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) divisé en quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et uniquement si, au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés dans cette majorité. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par fax et courrier recommandé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres, cette majorité devant nécessairement composée d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés dans cette majorité. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tous les investissements doivent posséder au moins un rating A (d'après STANDARD & POOR'S) ou avec une garantie de récupération du capital à la maturité émise par une société du CREDIT SUISSE Group (au moins rating A d'après STANDARD & POOR'S).

Les devises devraient être exclusivement le dollar US ou l'Euro.

Le rendement minimum des fonds investis devrait être de 3% par an à la maturité ou, lorsque les conditions de marché ne permettent pas un tel rendement de 3% par an, les fonds sont investis dans des Money Market (dépôt à taux fixe) jusqu'au moment où un rendement de 3% par an pourra être obtenu.

Lorsque les fonds ne sont déposés en dépôts à taux fixe, les produits d'investissement devraient avoir une durée d'au moins six ans sous réserve que la date de maturité ne dépasse pas le 23 avril 2012.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement une signature d'un administrateur de catégorie A et une signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Libération</i>
1) Monsieur Joseph Pietro Abela, prénommé,	39.999	199.995,- EUR
2) Monsieur Laurent Heiliger, prénommé.	1	5,- EUR
Total:	40.000	200.000,- EUR

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ ...

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Roy Abela, cadre dirigeant, demeurant à Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. BOX: 200 Brumana, en qualité d'administrateur A;

- Monsieur Gilbert Abela, chef d'entreprise, demeurant à Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. BOX: 200 Brumana, en qualité d'administrateur A;

- Monsieur Paul Abela, cadre dirigeant, demeurant à Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. BOX: 200 Brumana, en qualité d'administrateur A;

- Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en qualité d'administrateur B;

- Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en qualité d'administrateur B.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Michelle Delfosse, prénommée, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, demeurant au 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la mandataire des comparants, cette dernière a signé avec le notaire instrumentant le présent acte. Signé: M. Delfosse, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2004, vol. 885, fol. 4, case 5. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(031841.3/239/386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

WIN-WIN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 79.381.

L'an deux mille quatre, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de WIN-WIN INVEST HOLDING S.A., R. C. Luxembourg B 79.381, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 497 du 3 juillet 2001.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Carine Djeziri, employée privée, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Astrid Galassi, employée privée, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Virginie Dohogne, employée privée, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire de la société s'est tenue le 26 février 2004 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Deux (2) actions sur les huit cent soixante-dix (870) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune étant seulement présentes ou dûment représentées à ladite assemblée, cette assemblée a été ajournée et a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 234 du 27 février 2004 et N° 300 du 16 mars 2004, ainsi qu'au Tageblatt et au Lëtzebuerger Journal des 27 février et 16 mars 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.

2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003.

3. Affectation du résultat.

4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

5. Dissolution et mise en liquidation de la Société.

6. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

7. Divers.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au pré-

sent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les huit cent soixante-dix (870) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-sept mille euros (EUR 87.000), deux (2) actions sont dûment représentées à la présente assemblée. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

Les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sont acceptés.

Deuxième résolution

Les comptes annuels au 30 juin 2003 sont approuvés.

Troisième résolution

Les pertes de l'exercice écoulé s'élevant à EUR 8.145,55 sont reportées à l'exercice suivant.

Quatrième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

La Société est dissoute et subséquemment mise en liquidation.

Sixième résolution

COWLEY ENTERPRISES LTD, une société avec siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola 146, Iles Vierges Britanniques, est nommée aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, et qui sera autorisé d'accomplir tous les actes prévus par les articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sans autorisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires si cette dernière est requise, sauf les restrictions prévues par la Loi et les Statuts de la Société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Djeziri, A. Galassi, V. Dohogne, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, vol. 143S, fol. 24, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(032105.3/230/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

WIN-WIN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 79.381.

Les comptes annuels au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03321, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(032099.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 27.981.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 22 avril 2004.

Signature.

(031955.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

WORLD-NET HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.113.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quinze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de WORLD-NET HOLDING S.A. (en liquidation), R. C. Numéro B 79.113 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, le 21 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 444 du 14 juin 2001

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 5 mars 2004, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cent soixante (260) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent soixante mille euros (EUR 260.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Sébastien Coyette, comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la libération L-5969 Itzig pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, vol. 143S, fol. 30, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(032110.3/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

FALCON INVESTMENT HOLDINGS, Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 39.773.

In the year two thousand and four, on fourteenth of April.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary part of the continued annual general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of FALCON INVESTMENT HOLDINGS, R. C. Luxembourg B N° 39.773, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 12, 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 362 of August 25, 1992.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly by a deed of the undersigned notary, dated March 30, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 960 of November 5, 2001.

The extraordinary part of the meeting begins at three-thirty p.m., Mr Ralf Jansen, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Ms Sonia Garcia, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr John Kleynhans, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- This general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 289 of March 12, 2004 and N° 326 of March 23, 2004, as well as in the Luxemburger Wort of March 19 and 30, 2004.

The related copies of the said publications have been deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II.- The agenda of the meeting comprises among other the following items which require the intervention of the notary:

.....

7. To give, in terms of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Listings Requirements of the JSE Securities Exchange South Africa («JSE»), the Board of Directors of the Company general authority to issue ordinary shares of EUR 1.25 each for cash as and when suitable situations arise, subject to the following limitations:

- that this authority shall not extend beyond 15 (fifteen) months from the date of this annual general meeting and is renewable at the next annual general meeting;

- that issues in the aggregate in any one year may not exceed 10% of the number of shares of that class of the Company's issued share capital, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class, provided further that such issues shall not in aggregate in any three-year period exceed 15% of the Company's issued share capital of that class, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class; and

- that in determining the price at which an issue of shares will be made in terms of this authority, the maximum discount permitted will be 10% of the weighted average traded price of the shares in question, as determined over the 30 days prior to the date that the price of the issue is determined or agreed by the Directors.

III.- The shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature *ne varietur* by the shareholders present, the proxy-holders of the shareholders represented and the members of the bureau of the meeting, shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

IV.- It appears from the said attendance list that out of the one million eight hundred sixty-four thousand and twenty-six (1,864,026) ordinary shares having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, representing the total capital of two million three hundred thirty thousand and thirty-two Euros and fifty cents (EUR 2,330,032.50), one million one hundred ninety-three thousand nine hundred and eighty-one (1,193,981) shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Unique resolution

The General Meeting gives, in terms of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Listings Requirements of the JSE Securities Exchange South Africa («JSE»), the Board of Directors of the Company general authority to issue ordinary shares of EUR 1.25 each for cash as and when suitable situations arise, subject to the following limitations:

- that this authority shall not extend beyond 15 (fifteen) months from the date of this annual general meeting and is renewable at the next annual general meeting;

- that issues in the aggregate in any one year may not exceed 10% of the number of shares of that class of the Company's issued share capital, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class, provided further that such issues shall not in aggregate in any three-year period exceed 15% of the Company's issued share capital of that class, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class; and

- that in determining the price at which an issue of shares will be made in terms of this authority, the maximum discount permitted will be 10% of the weighted average traded price of the shares in question, as determined over the 30 days prior to the date that the price of the issue is determined or agreed by the Directors.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three-forty-five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une partie extraordinaire de l'assemblée générale annuelle continuée de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FALCON INVESTMENT HOLDINGS, R. C. Luxembourg B N° 39.773, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 362 du 25 août 1992.

Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 960 du 5 novembre 2001.

La partie extraordinaire de l'assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Ralf Jansen, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sonia Garcia, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur John Kleyhans, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 289 du 12 mars 2004 et N° 326 du 23 mars 2004, ainsi qu'au Luxemburger Wort des 19 et 30 mars 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée comporte entre autres les points suivants qui requièrent l'intervention du notaire:

.....

7. De donner, aux termes de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'aux termes des Conditions de Cotation de la JSE Securities Exchange South Africa («JSE»), procuration générale au Conseil d'Administration de la Société d'émettre des actions ordinaires de 1,25 euros chacune en échange d'argent comptant, quand et lorsque des situations appropriées surviennent, dans les limites suivantes:

- que cette procuration ait une validité ne dépassant pas 15 (quinze) mois à partir de la date de la présente assemblée générale annuelle et soit renouvelable à la prochaine assemblée générale annuelle;

- que la totalité des émissions réalisées sur une période d'un an ne dépasse pas 10% du nombre d'actions que comprend la classe concernée du capital social émis de la Société, incluant les instruments qui sont obligatoirement convertibles en action de cette classe, et de telle manière que de telles émissions ne dépassent pas dans leur totalité et sur une période de trois ans 15% du capital social émis de la Société; et

- que lors de la détermination du prix auquel une émission d'actions aura lieu, selon les termes de cette procuration, la décote maximum permise sera de 10% du prix moyen de transaction des actions en question, tel que déterminé sur une période de 30 jours précédant la date à laquelle le prix de l'émission est déterminé ou décidé par les administrateurs.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les un million huit cent soixante-quatre mille et vingt-six (1.864.026) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions trois cent trente mille et trente-deux euros et cinquante centimes (EUR 2.330.032,50), un million cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-une (1.193.981) actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à son ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale donne, aux termes de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'aux termes des Conditions de Cotation de la JSE Securities Exchange South Africa («JSE»), procuration générale au Conseil d'Administration de la Société d'émettre des actions ordinaires de EUR 1,25 en échange d'argent comptant, quand et lorsque des situations appropriées surviennent, dans les limites suivantes:

- que cette procuration ait une validité ne dépassant pas 15 (quinze) mois à partir de la date de la présente assemblée générale annuelle et soit renouvelable à la prochaine assemblée générale annuelle;

- que la totalité des émissions réalisées sur une période d'un an ne dépasse pas 10% du nombre d'actions que comprend la classe concernée du capital social émis de la Société, incluant les instruments qui sont obligatoirement conver-

tibles en action de cette classe, et de telle manière que de telles émissions ne dépassent pas dans leur totalité et sur une période de trois ans 15% du capital social émis de la Société; et

- que lors de la détermination du prix auquel une émission d'actions aura lieu, selon les termes de cette procuration, la décote maximum permise sera de 10% du prix moyen de transaction des actions en question, tel que déterminé sur une période de 30 jours précédant la date à laquelle le prix de l'émission est déterminé ou décidé par les administrateurs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous Notaire la présente minute.

Signé: R. Jansen, S. Garcia, J. Kleyhans, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, vol. 20CS, fol. 86, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(032108.2/230/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

KITCHENAID LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 68.077.

In the year two thousand and four, on the fourteenth of April.

Before Us Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KITCHENAID BERMUDA LTD, a Bermudan company with registered office at Cedar House, 41, Cedar Avenue, Hamilton HM 12, Bermuda,

hereby represented by KPMG AUDIT S.C., a company with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

itself here represented by one of its managers, Mr Dennis Robertson, réviseur d'entreprises, with professional address at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on March 29, 2004.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Said appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party has become the sole partner of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of KITCHENAID LUXEMBOURG, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 68.077, with registered office in Munsbach, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 28, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 222 of March 31, 1999.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Edmond Schroeder, notary then residing at Mersch, dated October 24, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 366 of March 6, 2002.

- The Company's capital is set at USD 32,571,240.- (thirty-two million five hundred seventy-two thousand two hundred and forty United States dollars) divided into 208,790 (two hundred and eight thousand seven hundred and ninety) shares with a par value of USD 156.- (one hundred and fifty-six United States dollars) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Transfer of the Company's registered office.

2. Modification of Article 4, first paragraph, of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 4. First paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

3. Miscellaneous.

The sole shareholder then takes the following resolution:

Unique resolution

The registered office of the Company is transferred to 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

As a consequence, Article 4, first paragraph, of the Company's by-laws is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 4. First paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence Luxembourg.

A comparu:

KITCHENAIID BERMUDA LTD, une société bermudienne, avec siège social à Cedar House, 41, Cedar Avenue, Hamilton HM 12, Bermudes,

ici représentée par by KPMG AUDIT S.C., une société avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, elle-même ici représentée par un de ses gérants, Monsieur Dennis Robertson, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 mars 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de KITCHENAIID LUXEMBOURG, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 68.077, ayant son siège social à Munsbach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 222 du 31 mars 1999.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 24 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 366 du 6 mars 2002.

- Le capital social de la Société est fixé à USD 32.571.240,- (trente-deux millions cinq cent soixante-et-onze mille deux cent quarante US dollars), représenté par 208.790 (deux cent huit mille sept cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de USD 156,- (cent cinquante-six US dollars) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société.
2. Modification de l'article 4, alinéa premier, des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa premier.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

3. Divers.

L'associée unique rend ensuite la résolution suivante:

Résolution unique

Le siège social de la Société est transféré au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

En conséquence, l'article 4, alinéa premier, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa premier.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Robertson, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, vol. 20CS, fol. 86, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(032117.3/230/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

KITCHENAIID LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 68.077.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 411 du 14 avril 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(032118.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

JETFINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 100.264.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the second of April.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) AIG NEW EUROPE FUND L.P., a limited partnership, registered under number 11115 with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands, with its registered office at c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands,

2) AIGNEF-SPV L.P., a limited partnership, registered under number 11486 with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands, with its registered office at c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands,

both here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette,

by virtue of two proxies given in Warsaw, Poland, on March 30, 2004.

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such appearing parties have decided to incorporate a société à responsabilité limitée the Articles of which they have established as follows:

Art. 1. Between the present and following members there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of JETFINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12.500,-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

The shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Art. 9. The creditors, representatives, rightholders or heirs of any member are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the resolutions of the meetings of the members.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time «ad nutum» with or without indication of reasons by the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by confer-

ence call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an officer, agent or proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. Resolutions are validly adopted when passed by members representing more than half of the capital. However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a vote of the majority in number of the members representing at least three quarters of the capital. If no quorum is reached at a first meeting of the members, the members are convened by registered mail to a second meeting with at least fifteen calendar days notice, which will be held within thirty calendar days from the first meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the members whatever majority of capital be represented.

Any ordinary or extraordinary meeting of members is convened on 5 calendar days notice. The calling of such meeting shall be mandatory if requested by the majority members holding the majority of shares in the Company.

Resolutions other than those amending the Articles of Incorporation of the Company may be taken at the occasion of a physical meeting or, alternatively, by way of a circular resolution provided, in such latter case, that each member shall receive the text of the resolution and shall cast his vote by signing the circular resolution.

Art. 13. The Company's financial year runs from January first to December thirty-first of each year.

Art. 14. At the end of each corporate year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its members.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted for approval to the general meeting of members together with the balance sheet.

Art. 15. Each member may inspect at the Head Office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fifteen calendar days preceding the annual general meeting without prejudice to article 12 final indent.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital it must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The portion of the profit which is in excess of the amount allocated to the statutory reserve is distributed among the members. However, the members may decide, by a majority vote, that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators appointed by the general meeting of members, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the members proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

Art. 18. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws as well as the Shareholders' Agreement.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and paid in as follows:

1) AIG NEW EUROPE FUND L.P., prenamed, four hundred and twenty-two shares	422
2) AIGNEF-SPV L.P., prenamed, seventy-eight shares	78
Total: five hundred shares	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31st, 2004.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand nine hundred and fifty euro (EUR 1,950.-).

Constitutive meeting of members

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following résolutions by unanimous vote:

1) The named managers of the Company for an undetermined period are:

a) HALSEY, S.à r.l., R.C.S. B Number 50.984, a company with its registered office in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

b) Mr Pierre François Georges Mellinger, Chief Executive Officer, born in Bordeaux, France, on August 6, 1954, residing ul. Janczarow 22B, Warszawa, Poland,

c) Mr Peter Michael Yu, Chief Executive Officer, born in Massachusetts, USA, on November 24, 1961, residing 184, Colombia Jts, Brooklyn, New York, USA.

The Company is validly bound by the joint signature of all three managers.

However the Company is validly bound by the sole signature of HALSEY, S.à r.l., prenamed, for:

- all bank documents of opening an account with a Luxembourg or foreign bank;

- financial transactions not exceeding the amount of EUR 5,000.-;

- representation of the Company with the public administrations;

- convocation of all meetings of shareholders.

2) The Company shall have its registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed with Us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) AIG NEW EUROPE FUND L.P., un «limited partnership», enregistré sous le numéro 11115 auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman, avec siège social à c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman,

2) AIGNEF-SPV L.P., un «limited partnership», enregistré sous le numéro 11486 auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman, avec siège social à c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu de deux procurations données à Varsovie, Pologne, le 30 mars 2004.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquelles comparantes ont décidé de constituer entre elles une société à responsabilité limitée, dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de JETFINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés et révoqués en tout temps «ad nutum» avec ou sans indication de raisons par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple employé, agent ou mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre recommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

Les résolutions autres que celles modifiant les statuts de la société peuvent être prises à l'occasion d'une réunion en présence des associés ou, alternativement, par voie d'une résolution circulaire, pourvu, dans ce dernier cas, que chaque associé reçoive le texte de la résolution et qu'il vote en signant la résolution circulaire.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée générale annuelle sous réserve du dernier alinéa de l'article 12 des statuts.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans le capital de la Société.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1) AIG NEW EUROPE FUND L.P., préqualifiée, quatre cent vingt-deux parts sociales	422
2) AIGNEF-SPV L.P., préqualifiée, soixante-dix-huit parts sociales	78
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2004.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.950,-).

Assemblée constitutive des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) HALSEY, S.à r.l., R.C.S. B Numéro 50.984, une société avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

b) Monsieur Pierre François Georges Mellinger, «Chief Executive Officer», né à Bordeaux, France, le 6 août 1954, demeurant ul. Janczarow 22B, Varsovie, Pologne,

c) Monsieur Peter Michael Yu, «Chief Executive Officer», né à Massachusetts, USA, le 24 novembre 1961, demeurant 184, Colombia Jts, Brooklyn, New York, USA.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe des trois gérants.

Toutefois la Société est valablement engagée par la seule signature de HALSEY, S.à r.l., préqualifiée, pour:

- tous documents bancaires d'ouverture de compte auprès d'une banque luxembourgeoise ou étrangère;
- les transactions financières n'excédant pas le montant de EUR 5.000,-;
- la représentation de la Société vis-à-vis des administrations publiques;
- la convocation de toutes assemblées des associés.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, vol. 20CS, fol. 78, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(032125.3/230/291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

SIREJ A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 71.262.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031714.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

**LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND S.C.A.,
Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.952.

In the year two thousand and four, on the fifth of April.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mrs Candice Wisser, lawyer, residing in Luxembourg, acting as the representative of the Manager of the «société en commandite par actions», qualified as an investment company with fixed share capital («société d'investissement à capital fixe») LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, SCA, (R.C.S. Luxembourg section B number 81.952), having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, and whose articles of incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on the 30th of October 2001, published in the Mémorial C number 587 of the 16th of April 2002,
- on the 29th of March 2002, published in the Mémorial C number 1082 of the 16th of July 2002,
- on the 1st of July 2002, published in the Mémorial C number 1417 of the 1st of October 2002,
- on the 23rd of September 2003, published in the Mémorial C number 1121 of the 28th of October 2003,
- on the 19th of November 2003, 2 deeds, published in the Mémorial C number 1377 of the 30th of December 2004, pursuant to the resolution, dated November 15, 2002, given by LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company.

The resolution, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The mandatory, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state his preliminary statement as follows:

Preliminary statement

a) After the capital increase, based on the circular resolution of December 31, 2001, officially stated by a deed of the undersigned notary on the 1st of July 2002, published in the Mémorial C number 1417 of the 1st of October 2002, the company's capital was fixed at sixty-six million eight hundred thirty one thousand three hundred fifty-five United States Dollars and sixteen Cents (USD 66,831,355.16), divided into six million six hundred eighty three thousand one hundred and thirty five point five hundred sixteen (6,683,135.516) Shares having a par value of ten United States Dollars (USD 10) each;

b) After the capital increases, based on the circular resolutions of October 30, 2003 and November 4, 2003, officially stated by to 2 deeds of the undersigned notary on the 19th of November 2004, both published in the Mémorial C number 1377 of the 30th of December 2003, the company's capital has been fixed at one hundred twenty-three million four hundred twenty-seven thousand two hundred and seventy-eight United States Dollars and forty-two Cents (USD 123,427,278.42) divided into twelve million three hundred forty-two thousand seven hundred and twenty-seven point eight hundred and forty-two (12,342,727.842) Shares having a par value of ten United States Dollars (USD 10) each;

c) Another circular resolution, deciding a capital increase, made within the limits of the authorization received from the Shareholders of the Company according to article 6(C)(i) of the articles of association, dated November 15, 2002, in order to raise the capital from its, at that moment fixed amount of sixty-six million eight hundred thirty one thousand three hundred fifty-five United States Dollars and sixteen Cents (USD 66,831,355.16) to eighty-one million eight hundred thirty-four thousand fifty-six United States Dollars and nineteen Cents (USD 81,834,056.19), by issuing one million five hundred thousand two hundred point one hundred and three (1,500,270.103) new Shares with a par value of ten United States Dollars (USD 10) each, issued with a total share premium of nineteen million eight thousand four hundred twenty-two United States Dollars and twenty Cents (USD 19,008,422.20), entirely issued in the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND (with LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT III, L.P. taking up 1,499,779.44 Shares, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT ADVISORS, S.A. 408.882 Shares and LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED 81.776 Shares),

has not been officially stated by a notarial deed;

d) All the 1,500,270.103 new Shares as well as the share premium had been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-four million eleven thousand and one hundred twenty-three United States Dollars and twenty-three Cents (USD 34,011,123.23) was at the disposal of the Company.

Report of the auditor

This statement is certified by a report of the independent auditor Mr Marcel Stephany, residing in Walferdange, and the conclusion of which is the following:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, we certify that the subscription of the 1,500,270.103 new Shares, as decided in the Resolution of the Management dated November 15, 2002 and amounting to a total USD 34,011,123.33 (including the share premium) had been fully paid up by payment in cash to the Company's account and was at the disposal of the Company on November 15, 2002.

This report, signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

e) This capital increase, although not officially stated by a notarial deed, and in consequence the company's capital of USD 81,834,056.19 has been considered in the annual balance-sheet as at December 31, 2002.

Proof has been given to the undersigned notary by accounting documents of the company.

As a consequence of the preliminary statement, the mandatory, acting as said before, requires the undersigned notary to state her resolution as follows:

Resolution

According to this capital increase, decided on the 15th of November 2002, and in order to respect the book keeping as well as the here above mentioned official deeds stated by the undersigned notary on November 19, 2003, the mandatory, acting as said before, decides to amend paragraph (a) of article 6 of the Articles of Association which now reads as follows with effect on December 31st 2003:

«Art. 6. Share Capital.

(a) The Company's capital is fixed at one hundred thirty-eight million four hundred twenty-nine thousand nine hundred and seventy-nine United States Dollars and forty-five Cents (USD 138,429,979.45), divided into thirteen million eight hundred forty-two thousand nine hundred and ninety-seven point nine hundred and forty-five (13,842,997.945) Shares having a par value of ten United States Dollars (USD 10) each, issued in:

- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND to an amount of ten million five hundred fifty seven thousand five hundred and sixty-six United States Dollars and twenty seven Cents (USD 10,557,566.27), divided into one million fifty-five thousand seven hundred fifty six point six hundred and twenty seven (1,055,756.627) Shares, and

- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND to an amount of one hundred twenty-seven million eight hundred seventy-two thousand four hundred and thirteen United States Dollars and eighteen Cents (USD 127,872,413.18), divided into twelve million seven hundred eighty-seven thousand two hundred forty-one point three hundred and eighteen (12,787,241.318) Shares.

In addition to the issued capital issue premiums for a total amount of one hundred twenty-three million seventy-nine thousand eight hundred and ninety-four United States Dollars and eighty-six Cents (USD 123,079,894.86) have been paid on the Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two hundred eighty-five thousand Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase and the issue premium is evaluated at 27,610,913.48 EUR.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Madame Candice Wiser, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du gérant de la société en commandite par actions qualifiée comme société d'investissement à capital fixe LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., (R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.952), ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 587 du 16 avril 2002,
- en date du 29 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1082 du 16 juillet 2002,
- en date du 1^{er} juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1417 du 1^{er} octobre 2002,
- en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial numéro 1121 du 28 octobre 2003,
- en date du 19 novembre 2004, 2 actes, publiés au Mémorial C numéro 1377 du 30 décembre 2004,

en vertu de la résolution, datée du 15 novembre 2002, lui conférée par LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant que gérant de ladite société.

La résolution restera, après avoir été signés ne varietur par la comparante et le notaire, annexée à l'acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, ès-qualité qu'elle agit, requiert le notaire instrumentant d'acter son exposé préliminaire comme suit:

Exposé préliminaire

a) Après l'augmentation de capital, basée sur la décision circulaire du 31 décembre 2001, actée officiellement par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1417 du 1^{er} octobre 2002, le capital social était fixé à soixante-six millions huit cent trente et un mille trois cent cinquante-cinq dollars US

et seize Cents (66.831.355,16 USD), divisé en six millions six cent quatre-vingt trois mille cent et trente cinq virgule cinq cents seize (6.683.135,516) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune;

b) Après les augmentations de capital, basées sur les décisions circulaires du 30 octobre 2003 et du 4 novembre 2003, actées officiellement par deux actes reçus par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2003, les deux publiés au Mémorial C numéro 1377 du 30 décembre 2003, le capital social a été fixé à cent vingt-trois millions quatre cent vingt-sept mille deux cent soixante-dix-huit dollars US et quarante-deux Cents (123.427.278,42 USD), divisé en douze millions trois cent quarante-deux mille sept cent vingt-sept virgule huit cent quarante-deux (12.342.727,842) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune;

c) Une autre décision circulaire, décidant une augmentation de capital, faite dans les limites de l'autorisation reçue par les actionnaires de la société conformément à l'article 6(C)(i) des statuts, datée du 15 novembre 2002, afin d'augmenter le capital de son montant, fixé à ce moment, à soixante-six millions huit cent trente et un mille trois cent cinquante-cinq dollars US et seize Cents (66.831.355,16 USD) à quatre-vingt et un million huit cent trente-quatre mille cinquante-six dollars US et seize Cents (81.834.056,16 USD), en émettant un million cinq cent mille deux cent soixante-dix virgule cent trois (1.500.270,103) Actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, émises avec une prime d'émission totale de dix-neuf millions huit mille quatre cent vingt-deux dollars US et vingt Cents (19.008.422,20 USD), entièrement émises dans le LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND (dont LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT III, L.P. souscrivant 1.499.779,44 Actions, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT ADVISORS, S.A. 408,882 Actions et LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED 81,776 Actions),

n'a pas été officiellement acté par un acte notarié.

d) Toutes les 1.500.270,103 nouvelles Actions ainsi que la prime d'émission étaient entièrement libérées par des versements en numéraires, de sorte que la somme de trente-quatre millions onze mille cent vingt-trois dollars US et vingt-trois Cents (34.011.123,23 USD) se trouvait à la libre disposition de la Société.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cette constatation fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Marcel Stephany, demeurant à Walferdange, qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, we certify that the subscription of the 1,500,270.103 new Shares, as decided in the Resolution of the Management dated November 15, 2002 and amounting to a total USD 34,011,123.33 (including the share premium) had been fully paid up by payment in cash to the Company's account and was at the disposal of the Company on November 15, 2002.»

Ledit rapport, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

e) Cette augmentation de capital, bien que non officiellement actée par un acte notarié, et en conséquence le capital social de 81.834.056,16 USD ont été pris en considération par le bilan annuel au 31 décembre 2002.

Justification est donnée au notaire instrumentant par des documents comptables de la société.

En conséquence de l'exposé préliminaire, la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, requiert le notaire instrumentant d'acter sa résolution comme suit:

Résolution

Conformément à cette augmentation de capital, décidée le 15 novembre 2002, et afin de respecter les écritures comptables ainsi que les actes officiels pré-mentionnés, actés par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2003, la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, décide de donner à l'alinéa (a) de l'article six des statuts la teneur suivante:

«Art. 6. Capital.

(a) Le capital de la société est fixé à cent trente-huit millions quatre cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-dix-neuf dollars US et quarante-cinq Cents (138.429.979,45 USD), divisé en treize millions huit cent quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept virgule neuf cent quarante-cinq (13.842.997,945) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, émises dans:

- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND, à concurrence de dix millions cinq cent cinquante-sept mille cinq cents et soixante-six dollars US et vingt-sept Cents (10.557.566,27 USD), divisé en un million cinquante-cinq mille sept cent cinquante-six virgule six cents et vingt-sept (1.055.756,627) Actions, et

- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND, à concurrence de cent vingt-sept millions huit cent soixante-douze mille quatre cent treize dollars US et dix-huit Cents (127.872.413,18 USD), divisé en douze millions sept cent quatre-vingt-sept mille deux cent quarante et un virgule trois cent dix-huit (12.787.241,318) Actions.

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cent vingt-trois millions soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars US et quatre-vingt-six Cents (123.079.894,86 USD) ont été payées sur les actions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à la somme de 27.610.913,48 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wiser - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 avril 2004, vol. 526, fol. 64, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 avril 2004.

J. Seckler.

(032142.3/231/203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

**LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND S.C.A.,
Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 81.952.

In the year two thousand and four, on the fifth of April.

Before Us Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mr Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxemburg, acting as the representative of the Manager of the «société en commandite par actions», qualified as an investment company with fixed share capital («société d'investissement à capital fixe») LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, SCA, (the «Company»), (R.C.S. Luxembourg section B number 81.952), having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, and whose articles of incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on the 30th of October 2001, published in the Mémorial C number 587 of the 16th of April 2002,
- on the 29th of March 2002, published in the Mémorial C number 1082 of the 16th of July 2002,
- on the 1st of July 2002, published in the Mémorial C number 1417 of the 1st of October 2002,
- on the 23rd of September 2003, published in the Mémorial C number 1121 of the 28th of October 2003,
- on the 19th of November 2003, two deeds, published in the Mémorial C number 1377 of the 30th of December 2004,
- on the 5th of April 2004, not yet published in the Mémorial C,
pursuant to a resolution dated March 29, 2004 taken by LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company.

The resolution, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The mandatory, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to record that:

a) The Company's capital is fixed at one hundred thirty-eight million four hundred twenty-nine thousand nine hundred and seventy-nine United States Dollars and forty-five Cents (USD 138,429,979.45), divided into thirteen million eight hundred forty-two thousand nine hundred and ninety-seven point nine hundred and forty-five (13,842,997.945) Shares having a par value of ten United States Dollars (USD 10) each.

In addition to the issued capital issue premiums for a total amount of one hundred twenty-three million seventy-nine thousand eight hundred and ninety-four United States Dollars and eighty-six Cents (USD 123,079,894.86) have been paid on the Shares.

b) Pursuant to article 9 of the Articles of Incorporation, the Company may redeem Shares of a Sub-Fund within the limits of Luxembourg law whenever the Manager considers a redemption to be in the best interests of the Company. Any such redemption may be made only out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any share premiums but excluding any reserve required by Luxembourg law. At the option of the Manager, Shares may be redeemed on a pro rata basis as between existing Shareholders of each Sub-fund, in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment.

Pursuant to a resolution of October 31, 2003, 1,146,333.891 Shares of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND were redeemed at a price of USD 16.58 per Share for a total amount of USD 19,006,215.92 and paid out of the share premium accounts of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND.

Pursuant to a resolution of November 6, 2003, 2,805,501.367 Shares of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND were redeemed at a price of USD 16.58 per Share for a total amount of USD 46,515,212.65 and paid out of the share premium accounts of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND.

Pursuant to a resolution of December 23, 2003, 838,633.741 Shares of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND were redeemed at a price of USD 16.58 per Share for a total amount of USD 13,904,547.44 and paid out of the share premium accounts of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND.

The amount of seventy-nine million four hundred twenty-five thousand nine hundred and seventy-five United States Dollars (USD 79,425,975) was allocated to the undistributable reserve provided for by article 49-8, 5) of the Luxembourg company law.

LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company has resolved with effect on December 31st 2003 to reduce the capital of the Company by an amount of forty-seven million nine hundred four thousand six hundred eighty-nine United States Dollars and ninety-nine Cents (USD 47,904,689.99) so as to bring it down from its present amount of one hundred thirty-eight million four hundred twenty-nine thousand nine hundred and seventy-nine United States Dollars and forty-five Cents (USD 138,429,979.45) to ninety million five hundred twenty-five thousand two hundred and ninety United States Dollars and forty-six Cents (USD 90,525,290.46) by means of cancellation of the four million seven hundred ninety thousand four hundred sixty-eight point nine hundred ninety-nine (4,790,468.999) redeemed Shares of the Company and to transfer the amount of seventy-nine million four hundred twenty-five thousand nine hundred and seventy-five United States Dollars (USD 79,425,975) presently held in the undistributable to the share premium account.

As a consequence of such cancellation of the four million seven hundred ninety thousand four hundred sixty-eight point nine hundred ninety-nine (4,790,468.999) redeemed Shares, paragraph (a) of article 6 of the Articles of Incorporation is amended with effect on December 31st 2003 and now reads as follows:

«Art. 6. Share Capital.

(a) The Company's capital is fixed at ninety million five hundred twenty-five thousand two hundred and ninety United States Dollars and forty-six Cents (USD 90,525,290.46), divided into nine million fifty-two thousand five hundred twenty-eight point nine hundred forty-six (9,052,528.946) Shares having a par value of ten United States Dollars (USD 10) each, issued in:

- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND to an amount of ten million five hundred fifty seven thousand five hundred and sixty-six United States Dollars and twenty seven Cents (USD 10,557,566.27), divided into one million fifty-five thousand seven hundred fifty six point six hundred and twenty seven (1,055,756.627) Shares, and

- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND to an amount of seventy-nine million nine hundred sixty-seven thousand seven hundred twenty-three United States Dollars and nineteen Cents (USD 79,967,723.19), divided into seven million nine hundred ninety-six thousand seven hundred seventy-two point three hundred and nineteen (7,996,772.319) Shares.

In addition to the issued capital issue premiums for a total amount of one hundred twenty-three million seventy-nine thousand eight hundred and ninety-four United States Dollars and eighty-six Cents (USD 123,079,894.86) have been paid on the Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand eighty-five Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase and the issue premium is evaluated at 38,889,990.25 EUR.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Alain Steichen, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du gérant de la société en commandite par actions qualifiée comme société d'investissement à capital fixe LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., (la «Société»), (R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.952), ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 587 du 16 avril 2002,
- en date du 29 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1082 du 16 juillet 2002,
- en date du 1^{er} juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1417 du 1^{er} octobre 2002,
- en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial numéro 1121 du 28 octobre 2003,
- en date du 19 novembre 2004, deux actes, publiés au Mémorial C numéro 1377 du 30 décembre 2004,
- en date du 5 avril 2004, non encore publié au Mémorial C,

en vertu de la résolution datée du 29 mars 2004, lui conférée par LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant que gérant de ladite Société.

La résolution restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée à l'acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire, ès-qualité qu'il agit, requiert le notaire instrumentant d'acter que:

a) Le capital de la société est fixé à cent trente-huit millions quatre cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-dix-neuf dollars US et quarante-cinq Cents (138.429.979,45 USD), divisé en treize millions huit cent quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept virgule neuf cent quarante-cinq (13.842.997,945) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cent vingt-trois millions soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars US et quatre-vingt-six Cents (123.079.894,86 USD) ont été payées sur les actions.

b) En vertu de l'article 9 des statuts, la Société peut racheter les Actions d'un Compartiment dans les limites du droit luxembourgeois lorsque l'Actionnaire Commandité considère que ce rachat est effectué dans l'intérêt de la Société. Pareil rachat ne peut se faire qu'à partir des bénéfices retenus par la Société et ses réserves non obligatoires, y compris les primes d'émission, mais à l'exclusion de toute réserve requise par la loi luxembourgeoise. Au choix de l'Actionnaire Commandité, les Actions peuvent être rachetées proportionnellement entre les Actionnaires existants de chaque Compartiment, afin de distribuer aux Actionnaires lors de la disposition d'un actif d'investissement par la Société le produit net de cet investissement.

En vertu d'une résolution du 31 octobre 2003, 1.146.333,891 Actions du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND ont été rachetées au prix de 16,58 USD par Action pour un montant total de 19.006.215,92 USD et payées à partir du compte primes d'émission du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND.

En vertu d'une résolution du 6 novembre 2003, 2.805.501,367 Actions du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND ont été rachetées au prix de 16,58 USD par Action pour un montant total de 46.515.212,65 USD et payées à partir du compte primes d'émission du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND.

En vertu d'une résolution du 23 décembre 2003, 838.633,741 Actions du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND ont été rachetées au prix de 16,58 USD par Action pour un montant total de 13.904.547,44 USD et payées à partir du compte primes d'émission du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND.

Le montant de soixante-dix-neuf millions quatre cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-quinze dollars US (79.425.975 USD) a été alloué à la réserve non distribuable prévue par l'article 49-8, 5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant que gérant de la Société a décidé avec effet au 31 décembre 2003, de réduire le capital de la Société d'un montant de quarante-sept millions neuf cent quatre mille six cent quatre-vingt-neuf dollars US et quatre-vingt-dix-neuf Cents (47.904.689,99 USD) afin de réduire le capital de son montant actuel de cent trente-huit millions quatre cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-dix-neuf dollars US et quarante-cinq Cents (138.429.979,45 USD) à quatre-vingt-dix millions cinq cent vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix dollars US et quarante-six Cents (90.525.290,46 USD) par l'annulation de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-huit virgule neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.790.468,999) Actions rachetées de la Société et de transférer le montant de soixante-dix-neuf millions quatre cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-quinze dollars US (79.425.975 USD) actuellement dans une réserve non distribuable vers le compte primes d'émission.

En conséquence de cette annulation de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-huit virgule neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.790.468,999) Actions rachetées, le paragraphe (a) de l'article 6 des statuts est modifié avec effet au 31 décembre 2003 de manière à avoir la teneur suivante:

«Art. 6. Capital.

(a) Le capital de la société est fixé à quatre-vingt-dix millions cinq cent vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix dollars US et quarante-six Cents (90.525.290,46 USD), divisé en neuf millions cinquante-deux mille cinq cent vingt-huit virgule neuf cent quarante-six (9.052.528,946) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, émis dans:

- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND, à concurrence de dix millions cinq cent cinquante-sept mille cinq cents et soixante-six dollars US et vingt-sept Cents (10.557.566,27 USD), divisé en un million cinquante-cinq mille sept cent cinquante-six virgule six cents et vingt-sept (1.055.756,627) Actions, et

- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND, à concurrence de soixante-dix-neuf millions neuf cent soixante-sept mille sept cent vingt-trois dollars US et dix-neuf Cents (79.967.723,19 USD), divisé en sept millions neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-douze virgule trois cent dix-neuf (7.996.772,319) Actions.

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cent vingt-trois millions soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars US et quatre-vingt-six Cents (123.079.894,86 USD) ont été payées sur les actions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille quatre-vingt-cinq euros.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à la somme de 38.889.990,25 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wisser - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 20 avril 2004, vol. 526, fol. 64, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 avril 2004.

J. Seckler.

(032146.3/231/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

LUX RENT A CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 18.772.

L'an deux mille quatre, le quinze avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LUX RENT A CAR S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper, constituée sous la dénomination de CONTINENTAL LUX RENT A CAR S.A. suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 18 juin 1981, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 209 du 6 octobre 1981, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 avril 2001, publié au Mémorial C, numéro 1033 du 20 novembre 2001,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 18.772.

Bureau

La séance est ouverte à 14.30 heures et est présidée par Madame Agnès Gauthier-Ribler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Erpelding, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Michel Braquet, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement mille deux cents (1.200) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) actions à un montant de deux millions trois cent soixante-dix mille euros (EUR 2.370.000,-) représenté par mille quatre cent vingt-deux (1.422) actions, par un apport en numéraire et par création et émission de deux cent vingt-deux (222) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Constatation de la renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel dans le cadre de l'augmentation de capital.

3. Souscription aux deux cent vingt-deux (222) nouvelles actions ainsi créées par l'actionnaire majoritaire par un apport en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts en version française et en version anglaise, afin de refléter l'augmentation du capital social.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) actions à un nouveau montant de deux millions trois cent soixante-dix mille euros (EUR 2.370.000,-) représenté par mille quatre cent vingt-deux (1.422) actions, par la création et l'émission de deux cent vingt-deux (222) nouvelles actions, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que l'actionnaire minoritaire renonce à son droit préférentiel de souscription dans le cadre de cette augmentation de capital.

Souscription et libération

Le Président rappelle que l'actionnaire minoritaire ainsi que l'actionnaire majoritaire, la société ACCINAUTO S.A., ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper, qui souscrit à la présente augmentation de capital, sont les deux seuls actionnaires de la Société.

Est à l'instant intervenu:

- Monsieur Michel Braquet, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société ACCINAUTO S.A.,

lequel déclare souscrire au nom et pour le compte de la société ACCINAUTO S.A., préqualifiée, aux deux cent vingt-deux (222) actions nouvellement émises de la Société et libérer entièrement ces actions nouvelles par un versement en espèces.

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de l'apport de EUR 370.000,- (trois cent soixante-dix mille euros) est dès à présent à la disposition de la Société.

En contrepartie de cet apport, la Société émettra deux cent vingt-deux (222) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer les deux cent vingt-deux (222) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, à l'actionnaire majoritaire, la société ACCINAUTO S.A., préqualifiée, ainsi qu'indiqué ci-avant.

Le capital social est désormais de deux millions trois cent soixante-dix mille euros (EUR 2.370.000,-) représenté par mille quatre cent vingt-deux (1.422) actions, sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Dans sa version française:

«Le capital social est fixé à deux millions trois cent soixante-dix mille euros (EUR 2.370.000,-) représenté par mille quatre cent vingt-deux (1.422) actions sans désignation de valeur nominale, et pourra être augmenté conformément à l'article sept ci-après.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.»

Dans sa version anglaise:

«The corporate capital is set at two million three hundred seventy thousand euro (EUR 2,370,000.-), consisting in one thousand four hundred and twenty-two (1,422) shares of stock, without designation of a par value, and may be increased in accordance with article seven hereof.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de cinq mille sept cents euros (EUR 5.700,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Gauthier-Ribler, C. Erpelding, M. Braquet, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, vol. 143S, fol. 30, case 6. – Reçu 3.700 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 avril 2004.

T. Metzler.

(032177.3/222/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

LUX RENT A CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 18.772.

Statuts déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 avril 2004.

T. Metzler.

(032181.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

**JOMARAN S.A., Société Anonyme,
(anc. FESKENS LUXEMBOURG S.A.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.445.

In the year two thousand four, on the twenty-fifth of March.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of FESKENS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted under the denomination of FESKENS HOLDING LUXEMBOURG S.A., by a deed of the undersigned notary, on September 30, 1996, published in the Mémorial, Recueil C n° 639 of December 10, 1996.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary, then residing in Hesperange, on December 10, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 569 of April 12, 2002.

The meeting was opened by the president Mr Hans De Graaf, private employee, professionally residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Gaby Weber, private employee, residing in Mersch.

The meeting elected as scrutineer Mrs Maggy Strauss, private employee, residing in Garnich.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Change of company name from FESKENS LUXEMBOURG S.A. into JOMARAN S.A.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to amend the name of the company into JOMARAN S.A. and decides subsequently to amend article 1 of the Articles of Association as follows:

«**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of JOMARAN S.A.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately eight hundred Euro (800,- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendvier, am fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitze zu Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der anonymen Gesellschaft FESKENS LUXEMBOURG S.A., mit Sitz zu Luxemburg, gegründet unter der Bezeichnung

FESKENS HOLDING LUXEMBOURG S.A., laut Urkunde des amtierenden Notars vom 30. September 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 639 vom 10. Dezember 1996.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Hesperingen, am 10. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 569 vom 12. April 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt der Präsident Herr Hans De Graaf, Privatbeamte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Frau Gaby Weber, Privatbeamtin, wohnhaft in Mersch.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Maggy Strauss, Privatbeamtin, wohnhaft in Garnich.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgenden Punkt begreift:

Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in JOMARAN S.A.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäss vorerwählter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in JOMARAN S.A., so dass demgemäss Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut erhält:

«**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung JOMARAN S.A. gegründet.»

Kostenabschätzung

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Ausgaben, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger ausserordentlicher Generalversammlung anfallen, werden abgeschätzt auf achthundert Euro (800,- EUR).

Der amtierende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt, dass auf Wunsch der Parteien die vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Uebersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. De Graaf, G. Weber, M. Strauss, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, vol.143S, fol. 6, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

G. Lecuit.

(032214.3/220/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

JOMARAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

G. Lecuit.

(032215.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

NORFIN INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents.

R. C. Luxembourg B 23.898.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Signature.

(031720.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

**SCANDINAVIAN DIAMOND CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. OPPORTUNITY RESOURCES, S.à r.l.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 99.384.

In the year two thousand four, on the twenty-fifth of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DISCOVERER LIMITED, having its registered office at Kingston Chambers, P.O. Box 173, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (IBC number 578195), acting by its sole director Mr Jean-Raymond Boule, company director, residing in MC 98.000 Monaco, Avenue des Ligures, 6,

here represented by Mr Edmond Van De Kelft, business manager, residing in Antwerp (Belgium),
by virtue of a proxy given on March 23, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that it is the sole actual shareholder of OPPORTUNITY RESOURCES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary, on the 25th of February 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

Resolution

The shareholder decides to change the name of the Company into SCANDINAVIAN DIAMOND CORPORATION, S.à r.l.

The first paragraph of article one of the articles of incorporation now reads as follows:

«Art. 1. First paragraph.

There exists a société à responsabilité limitée under the name of SCANDINAVIAN DIAMOND CORPORATION, S.à r.l.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros (1,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DISCOVERER LIMITED, ayant son siège social à Kingston Chambers, P.O. Box 173, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (IBC numéro 578195), agissant par son administrateur unique Monsieur Jean-Raymond Boule, administrateur de société, demeurant à MC 98.000 Monaco, Avenue des Ligures, 6,

ici représentée par Monsieur Edmond Van De Kelft, gérant d'affaires, demeurant à Anvers (Belgique),
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 mars 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société OPPORTUNITY RESOURCES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 février 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associée a décidé de changer la dénomination de la société en SCANDINAVIAN DIAMOND CORPORATION, S.à r.l.

Le premier alinéa de l'article premier aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Premier alinéa.

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SCANDINAVIAN DIAMOND CORPORATION, S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille Euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Van De Kelft, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, vol. 143S, fol. 5, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

G. Lecuit.

(032218.3/220/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

SCANDINAVIAN DIAMOND CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 99.384.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

G. Lecuit.

(032219.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

**BORGOGESTION SASIBORGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NOLTEK, S.à r.l.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 95.932.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SASIBORGO, S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.149, et dont les statuts ont été adoptés par acte reçu par le notaire instrumentant du 19 février 2004, en cours de publication, associés qui ont déclaré se constituer en assemblée générale extraordinaire, pour délibérer de l'ordre du jour qui sera plus amplement décrit ci-après, et qui ont comparu à cette fin en leur qualité d'associés de la société SASIBORGO, S.à r.l., et représentant l'entière du capital de cette dernière:

1) la société à responsabilité limitée NOLTEK, S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.932, en sa qualité de propriétaire de 1.998 (mille neuf cent quatre-vingt dix-huit) parts sociales du capital de la prédite société SASIBORGO, S.à r.l., représentée aux fins de présentes par Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration spéciale établie à Milan en date du 24 février 2004,

2) la société à responsabilité limitée BORGOGESTION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.644, en sa qualité de propriétaire actuelle de 2 (deux) parts sociales du capital de la prédite société SASIBORGO, S.à r.l., la prédite BORGOGESTION, S.à r.l., étant représentée aux fins des présentes conjointement par ses deux gérants Mademoiselle Gabrielle Schneider, directrice adjointe de société, et Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, les deux avec même adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Lesdits comparants ont déclaré ensemble représenter l'entière du capital souscrit de la société SASIBORGO, S.à r.l., et ont exposé ce qui suit:

I) le capital souscrit et entièrement libéré de la société SASIBORGO, S.à r.l., s'élève à 103.291,- EUR (cent trois mille deux cent quatre-vingt-onze euros), représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de 51,6455 EUR (cinquante et un euros et soixante-quatre virgule cinquante-cinq cents) chacune.

II) le capital souscrit et entièrement libéré de la société NOLTEK, S.à r.l., préqualifiée, s'élève à 64.102,56 EUR (soixante-quatre mille cent deux euros et cinquante-six cents), représenté par 320 (trois cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 200,32 EUR (deux cent euros et trente-deux cents),

III) les comparants ci-avant estiment qu'il serait dans leur intérêt mutuel évident de procéder à la fusion des deux sociétés SASIBORGO, S.à r.l., et NOLTEK, S.à r.l., et ce au moyen de l'absorption de SASIBORGO, S.à r.l., par NOLTEK, S.à r.l., et pour y parvenir les comparants décident de se constituer en assemblée générale extraordinaire, renonçant tous les deux à des convocations préalables, spéciales et individuelles,

IV) les bilans des sociétés SASIBORGO, S.à r.l., et NOLTEK, S.à r.l., tous les deux arrêtés à la date du 31 janvier 2004, se trouvent soumis à l'assemblée pour lui permettre de délibérer sur la prédite fusion,

V) la prédite BORGOGESTION, S.à r.l., agissant en son nom personnel, et comme associé propriétaire de 2 (deux) parts sociales de la société SASIBORGO, S.à r.l., déclare céder à leur valeur nominale, ce dont quittance, ces 2 (deux) parts sociales à la société NOLTEK S.à r.l., qui accepte, et qui détient désormais la totalité du capital social de SASIBORGO, S.à r.l.

Après en avoir délibéré, les comparants ont pris à l'unanimité, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est procédé à la fusion des sociétés SASIBORGO, S.à r.l., et NOLTEK, S.à r.l., par absorption de la première nommée par la deuxième nommée qui en détient la totalité du capital.

Deuxième résolution

A toutes fins utiles, les bilans de cesdites sociétés fusionnantes, tous les deux arrêtés à la date du 31 janvier 2004, sont unanimement approuvés. Le bilan de fusion entre SASIBORGO, S.à r.l., et NOLTEK, S.à r.l., est également approuvé, notamment la fixation du capital social à 167.393,56 EUR (cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-six cents) comme résultat de l'absorption.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter pour la société fusionnée la dénomination suivante: BORGOGESTION SASIBORGO, S.à r.l.

Quatrième résolution

Il est décidé, respectivement confirmé que le capital de 167.393,56 EUR (cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-six cents) sera dorénavant divisé en 6.600 (six mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,3627 (vingt-cinq euros et trente-six virgule vingt-sept cents) chacune.

Cinquième résolution

Il est décidé, respectivement confirmé que les 6.600 (six mille six cents) parts sociales représentant le capital de 167.393,56 EUR (cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-six cents) sont souscrites et réparties de la façon suivante:

	<i>Parts sociales</i>
FIDO, FIDUCIARIA OPERAZIONI MOBILIARI s.r.l., 10, Via Gesù, I-20121 Milan	6.599
Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg	1
Total	6.600 .

Sixième résolution

En fonction des résolutions ci-avant adoptées, il est décidé de procéder à une modification de l'article deux des statuts de la société fusionnée BORGOGESTION SASIBORGO, S.à r.l., (anciennement NOLTEK, S.à r.l.), pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société prend la dénomination BORGOGESTION SASIBORGO, S.à r.l.»

Il est par ailleurs décidé de modifier l'article 6 des mêmes statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 167.393,56 EUR (cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-six cents), représenté par 6.600 (six mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,3627 (vingt-cinq euros et trente-six virgule vingt-sept cents) chacune.»

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	<i>Parts sociales</i>
FIDO, FIDUCIARIA OPERAZIONI MOBILIARI s.r.l., 10, Via Gesù, I-20121 Milan	6.599
Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg	1
Total	6.600 .

A ce moment sont intervenus les associés de BORGOGESTION SASIBORGO, S.à r.l., (anciennement NOLTEK, S.à r.l.) et ont déclaré se constituer en assemblée générale extraordinaire pour entériner et confirmer pleinement les six résolutions ci-avant adoptées par les associés de la société absorbée SASIBORGO, S.à r.l.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à neuf heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, G. Schneider, P. Schmit, M. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, vol. 143S, fol. 10, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(032131.3/230/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

**BORGOGESTION SASIBORGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NOLTEK, S.à r.l.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 95.932.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 327 du 26 mars 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(032136.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

BEST-SANDWICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 4, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 88.979.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le seize avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Madame Cindia Loureiro Cunha, indépendante, demeurant à L-3260 Bettembourg, 184, route de Mondorf;
- 2.- Madame Neide Andreia Dos Santos Silva, employée privée, demeurant à L-1218 Luxembourg, 50, rue Baudouin.

Lesquelles comparantes ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée BEST-SANDWICH, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 4, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1551 du 28 octobre 2002, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 88.979.

II.- Le capital social est de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associées comme suit:

1.- à Madame Cindia Loureiro Cunha, prénommée, cinquante parts sociales.	50
2.- à Madame Neide Andreia Dos Santos Silva, prénommée, cinquante parts sociales.	50
Total: cent parts sociales	<u>100</u>

III.- La société n'ayant plus d'activité, les associées décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associées, en leur qualité de liquidateurs de la société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associées se trouvent donc investies de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Elles régleront également les frais des présentes.

Les associées déclarent être les seules bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à leur fonction de gérante technique respectivement de gérante administrative de la société est accordée à Madame Cindia Loureiro Cunha et Madame Neide Andreia Dos Santos Silva, prénommées.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au domicile de Madame Cindia Loureiro Cunha à L-3260 Bettembourg, 184, route de Mondorf.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elles connues aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Loureiro Cunha, N. A. Dos Santos Silva, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, vol. 20CS, fol. 87, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 avril 2004.

T. Metzler.

(032158.3/222/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

LUX-RIKONA FOOD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 100.260.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twelfth day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EDJAR INTERNATIONAL Inc., a company incorporated and organized under the laws of Canada, with registered office 7650 Birchmount Road, Markham, Ontario, Canada, L3R 6B9,

NS-RIKONA FOOD ULC, a company incorporated and organized under the laws of the Province of Nova Scotia, Canada, with registered office at 900-1959 Upper Water Street, P.O. Box 997, Halifax, Nova Scotia, B3J 2X2, Canada.

Both represented by Charles Ossola, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which they intend to organize as associates or with any person who may become associate of this company in the future.

Title I.- Name - Duration - Registered office - Object**Art. 1. Name**

1.1 There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of LUX-RIKONA FOOD LUXEMBOURG, S.à r.l., governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the «corporation»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»).

Art. 2. Object

2.1 The object of the corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration

3.1 The corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered office

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Title II.- Capital - Units

Art. 5. Capital - Units

5.1 The corporation's corporate capital is set at one hundred and twenty-four thousand United States dollars (124,000.-) represented by one thousand two hundred forty (1,240) units in registered form with no mention of par value.

5.2 All the units are fully paid up.

Art. 6. Increase and Reduction of capital

6.1 The capital of the corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

Art. 7. Transfer of units

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters of the capital of the corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The corporation may purchase its own units.

Art. 8. Form of units - Members' register

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

Title III.- Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers

9.1 The corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of three managers, who need not be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates, reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the Board of managers

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the corporation's interest so require or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least fourteen working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex, telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a unanimous vote of the managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation

12.1 The corporation shall be bound by the joint signature of all three managers or the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers

13.1 In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the corporation. As agents of the corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV.- General meetings of members

Art. 14. Powers and Voting rights

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the corporation shall represent the entire body of members of the corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the corporation.

14.2 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the corporation by an unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting

15.1 An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year

16.1 The accounting year of the corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and four.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation. The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the corporation are not threatened.

Title V.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation

18.1 In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the member, or in case of a plurality of members, to the members in proportion to the units held by each member in the corporation.

Art. 19. General provision

19.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription - Payment

All the units are subscribed as follows:

- EDJAR INTERNATIONAL Inc.....	1,239 Units
- NS-RIKONA FOOD ULC	1 Unit

The units are paid up by contribution in cash as hereafter described:

- EDJAR INTERNATIONAL Inc. for USD	123,900.-
- NS-RIKONA FOOD ULC for USD	100.-

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Transitory provisions

By way of derogation to article 16 of these articles of association, the corporation's current accounting year is to run from the date of this deed to the thirty-first of December, of the year two thousand and four.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand and five hundred Euros.

For the purpose of registration, the corporate capital is evaluated at EUR 124,000.-

Resolution of the members

The prenamed members, representing the entire subscribed capital, have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the corporation is at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg
2. The number of managers is fixed at 3 members.
3. The following persons are appointed managers:

Mr Tony Chiu, Accountant, residing at 7650 Birchmount Road Markham, Ontario Canada L3R 6B9.

Mr Charles Ossola, attorney-at-law, residing at Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Mr Eric Magrini, companies director, residing at 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg

4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand five.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

EDJAR INTERNATIONAL Inc., une société existant sous le droit du Canada, avec siège social au 7650 Birchmount Road, Markham, Ontario, Canada, L3R 6B9,

NS-RIKONA FOOD ULC, une société existant sous le droit de la Province de Nouvelle Ecosse, Canada, avec siège social au 900-1959 Upper Water Street, P.O. Box 997, Halifax, Nova Scotia, B3J 2X2, Canada.,

ici représentées par Charles Ossola, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Les procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer en tant qu'associés ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Titre 1^{er}.- Dénomination - Durée - Siège social - Objet**Art. 1^{er}. Dénomination**

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée, sous la dénomination LUX-RIKONA FOOD LUXEMBOURG, S.à r.l., qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»).

Art. 2. Objet

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursui-

vre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificat de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toute autre société. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations des ses filiales, de sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien immatériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social, restera luxembourgeoise.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille US dollar (124.000,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales nominatives sans désignation de valeur nominale.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital

6.1 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Transfert de parts sociales

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles. En cas de pluralité d'associé le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

Titre III.- Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décedés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de gérance

10.1 Tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réserve pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requerra ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an au Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins 14 jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, dans ce cas, l'urgence sera décrite dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par courriel de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par courriel un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par courriel.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si tous ses membres sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises par des votes à l'unanimité des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président, ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation

12.1 La Société est engagée par la signature conjointe des trois gérants ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants

13.1 Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale, dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions du seul associé sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre le seul associé et la société représentée par le seul associé, seront établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle

15.1 Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale

16.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés,
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V.- Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

Art. 19. Dispositions générales

19.1 Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régis par la loi du quinze août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales sont souscrites comme suit:

- EDJAR INTERNATIONAL Inc.	1.239 parts sociales
- NS-RIKONA FOOD ULC.....	1 part sociale

Les parts sociales décrites ci-dessus sont entièrement libérées par apport en espèce tel que suit:

- EDJAR INTERNATIONAL Inc. pour USD	123.900,-
- NS-RIKONA FOOD ULC pour USD	100,-

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Résolutions transitoires

Par dérogation à l'article 16 des présents statuts le premier exercice social commencera à compter de la date du présent acte pour se terminer le trente et un décembre deux mille quatre.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros. Le capital social de la Société est évalué au fin d'enregistrement à EUR 124.000,-.

Résolutions des associés

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la Société est fixée au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à trois.

3) Sont nommés gérants de la Société:

Mr Tony Chiu, Comptable, demeurant à 7650 Birchmount Road Markham, Ontario Canada L3R 6B9.

Mr Charles Ossola, avocat, demeurant à Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Mr Eric Magrini, administrateur de sociétés demeurant au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg

4) Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale des associés qui se tiendra en deux mille cinq.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ossola, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, vol. 142S, fol. 99, case 6. – Reçu 1.240 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

J. Elvinger.

(031954.3/211/450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

AUDIOCOM, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.390.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 25 mars 2004 que
- les mandats de Messieurs Alain Huberty, Jo Santino, Gaston Schwertzer et LUXEMPART S.A. ont été reconduits pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'an 2005 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2004;

- Monsieur Roland Nilles a été reconduit comme commissaire aux comptes pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du même jour que Monsieur Gaston Schwertzer a été reconduit comme Président du Conseil d'Administration pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004.

AUDIOCOM, Société Anonyme

A. Huberty / G. Schwertzer

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031280.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.407.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière anticipée le 24 mars 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Ferruccio Ferragamo, administrateur de sociétés, demeurant à Florence (Italie), administrateur;

Leonardo Ferragamo, administrateur de sociétés, demeurant à Florence (Italie), administrateur;

Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031419.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

LE FOYER, PATRIMONIUM & ASSOCIES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.717.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 30 mars 2004 que
- Messieurs Michel Janiak, Patrick Lefebvre, Gaston Schwertzer, Dr. Alfred Steinbrugger et François Tesch ont été reconduits comme administrateurs pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004;

- le nombre des administrateurs a été porté de 5 à 6 par la nomination de Monsieur Jean-Michel Willemaers comme nouvel administrateur pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004;

- la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004.

LE FOYER, PATRIMONIUM & ASSOCIES, Société Anonyme

J.-M. Willemaers / F. Tesch

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031282.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

EDUMA MARKETING & EDUCATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 20, Cité Patton.
R. C. Luxembourg B 86.856.

Par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société du 13 avril 2004,

1. a été nommé administrateur-délégué ad intérim avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle:

Monsieur Hendrik Helena Josef Kemmerling, demeurant à L-9068 Ettelbrück, 20, Cité Patton;

2. a démissionné comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle:

Madame Yvonne Elisabeth Maria Linssen, demeurant à L-9068 Ettelbrück, 20 Cité Patton.

Ettelbrück, le 13 avril 2004.

H. H. J. Kemmerling

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031315.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

MMI INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 83.608.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 14 avril 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de MMI INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., (la «société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003;

- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

perte à reporter: EUR 21.890,22;

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003;

- de continuer les activités de la société.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031652.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

COREVEST, COMPAGNIE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 17.190.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le cinq avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur François De Boeck, administrateur de sociétés, demeurant à Jagershoek 12, B-2970 Schilde,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1° Qu'il existe une société anonyme holding COREVEST, COMPAGNIE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS, Société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.190, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 décembre 1979, publié au Mémorial C, numéro 36 du 21 février 1980. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 juillet 2003, publié au Mémorial C, numéro 953 du 16 septembre 2003.

2° Que le capital social de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3° Qu'il est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société COREVEST, COMPAGNIE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS, Société anonyme.

4° Qu'en tant que seul actionnaire, il déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5° Qu'il connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

6° Qu'il reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les comptes au 31 décembre 2003.

7° Qu'en sa qualité d'actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, il déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et il répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

8° Qu'il donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

9° Que partant la liquidation de la société est achevée.

10° Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg au siège social de la société à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

En conséquence, le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation par lacération des actions émises.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. De Boeck, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, vol. 143S, fol. 20, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

P. Frieders.

(032202.3/212/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

LIGHTHOUSE INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 94.548.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 8 avril 2004 que Maître Philippe Morales a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031715.3/317/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

JOSEPH BEFFORT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.379.

L'an deux mille quatre, le deux avril.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme JOSEPH BEFFORT S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 5, rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.379, constituée suivant acte notarié en date du 13 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 314 du 21 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 327 du 7 mai 1999.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Richard Johnen, ingénieur-imprimeur, demeurant à D-54470 Bernkastel-Kues, 9, Bornwiese, qui assume également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que les actionnaires sont inscrits sur une liste de présence, dont il résulte que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée. La liste de présence et une procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées aux présentes.

L'Assemblée décide ensuite à l'unanimité de transférer le siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon et de modifier en conséquence l'alinéa 1^{er} de l'article 2 qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Premier alinéa.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Johnen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, vol. 20CS, fol. 80, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

F. Baden.

(032204.3/200/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

JOSEPH BEFFORT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032207.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

FINANCIERE DE DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.904.

EXTRAITS

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire en date du 5 janvier 2004:

- Le siège social est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031716.3/317/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

FINDIM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.843.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINDIM FINANCE S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 50 Val Fleuri, constituée à George Town (Iles Caïman), en date du 14 juin 1989. Le siège de la société a été transféré à Luxembourg suivant acte notarié en date du 10 novembre 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 35 du 25 janvier 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 27 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 322 du 2 mai 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco Fossati, dirigeant d'entreprises, demeurant à CH-6900 Lugano,

qui désigne comme secrétaire Mme Simone Retter, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giuseppe Fossati, dirigeant d'entreprises, demeurant à CH-6900 Lugano.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de l'exercice social de la société qui commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

2) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.

3) Modification des articles 11 et 12 des statuts.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la société qui commencera dorénavant le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours ayant commencé le 1^{er} novembre 2003 se terminera le 31 décembre 2004.

En conséquence l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle.

En conséquence l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mercredi du mois de juin à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Fossati, S. Retter, G. Fossati, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, vol. 143S, fol. 6, case 6.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

G. Lecuit.

(032313.3/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

FINDIM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

G. Lecuit.

(032314.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

**HEMIS HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. RDDA PARTICIPATIONS, RESEARCH DEVELOPMENT & DATA
ACQUISITION PARTICIPATIONS S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.007.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RESEARCH DEVELOPMENT & DATA ACQUISITION PARTICIPATIONS S.A., en abrégé RDDA PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 1991, publié au Mémorial C numéro 420 du 6 novembre 1991,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mars 1999, publié au Mémorial C 464 du 18 juin 1999.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-),

sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale que le capital était d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 21 janvier 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 461 du 30 juin 2000.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Modification de la raison sociale en HEMIS HOLDING S.A.;

b) Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société en HEMIS HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding, sous la dénomination de HEMIS HOLDING S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2004, vol. 896, fol. 64, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2004.

F. Kessler.

(032317.3/219/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

**HEMIS HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. RDDA PARTICIPATIONS, RESEARCH DEVELOPMENT & DATA
ACQUISITION PARTICIPATIONS S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.007.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 mars 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2004.

F. Kessler.

(032319.3/219/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

WEILAND BAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch.
H. R. Luxemburg B 43.696.

Im Jahre zweitausendvier, den fünften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy, mit dem Amtssitz zu Clerf.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung WEILAND-BAU GmbH mit Sitz zu D-54689 Irrhausen, Hauptstrasse 39,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Karl-Heinz Kuntz mit dem Amtswohnsitz zu Waxweiler (D), am 19. Oktober 1988,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Wolfgang Weiland, Maurermeister, geboren zu Neuerburg (D), am 28. August 1956, wohnhaft zu D-54687 Arzfeld, im Quobach 14, welcher alleinvertretungsberechtigt ist.

2.- Herr Wolfgang Weiland, vorgenannt, im eigenen Namen.

Die hiervor bezeichneten Komparenten erklären, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WEILAND-BAU, S.à r.l., mit Sitz zu L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch sind.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg, am 27. April 1993,

veröffentlicht im Mémorial, Recueil C, Nummer 330, vom 16. Juli 1993, Seite 15818,

eingeschrieben im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 43.696,

zuletzt umgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg, am 17. April 2003,

veröffentlicht im Mémorial, Recueil C, Nummer 562, vom 23. Mai 2003, Seite 26960.

Diese Erschienenen erklären zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzutreten und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital um siebenhundertfünfzigtausend Euro (750.000,- EUR) aufzustocken, um es von fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (1.250.000,- EUR) zu erhöhen, durch die Schaffung von 6.000 neuen Anteilen.

Zeichnung und Einzahlung

Die sechstausend (6.000) neuen Anteile werden sodann von der Gesellschaft WEILAND-BAU GmbH, mit Sitz in Irrhausen, hier vertreten durch Herr Wolfgang Weiland, vorgenannt, gezeichnet.

Die so gezeichneten Anteile wurden voll in bar eingezahlt, wie dies von dem unterzeichneten Notar festgestellt wurde.

Zweiter und letzter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 6 der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (1.250.000,- EUR) eingeteilt in zehntausend (10.000) Anteile mit einem Nennwert von je hundert fünfundzwanzig Euro (125,- EUR).»

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich schätzungsweise auf zehntausendfünfhundert Euro (10.500,- EUR).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Weiland, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 7 avril 2004, vol. 353, fol. 53, case 11. – Reçu 7.500 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 13 avril 2004.

M. Weinandy.

(901539.3/238/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 avril 2004.

WEILAND BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 43.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 13 avril 2004.

M. Weinandy.

(901540.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 avril 2004.

HORIZON EQUITY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 81.186.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2004 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- b. Rachat par HORIZON EQUITY SCA, conformément à l'article 49-3 (1) a) de la loi sur les sociétés commerciales de 656.624 de ses propres actions de commanditaire à HORIZON EQUITY, S.à r.l., au pair comptable;
- c. Réduction subséquente du capital social à concurrence de 6.566.240,- EUR en vue d'apurer partiellement les pertes, par annulation de 656.624 actions de commanditaire rachetées;
- d. Augmentation du capital social de HORIZON EQUITY SCA par la création et l'émission d'une action de commanditaire d'une valeur nominale de 10,- EUR, souscription et libération en espèces ensemble avec prime d'émission d'une valeur de 14.237.340,- EUR;
- e. Annulation du solde de la perte de HORIZON EQUITY SCA à concurrence de 2.847.477,- EUR par prélèvement sur la prime d'émission;
- f. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;
- g. Divers.

I (03275/045/22)

Le Conseil de Gérance.
